

COMPTE RENDU

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

N° 02.2017.01 – OBJET : Institution et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et le Syndicat des Eaux de Blanchefontaine au sein du S.M.I.C.

N° 02.2017.02 – OBJET : Finances locales – Fiscalité – Vote des taux – Taux des quatre taxes 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux des taxes comme suit (idem depuis 2014) :

Taxe d'habitation :	15.48 %,
Taxe foncière (bâti) :	9.69 %,
Taxe foncière (non bâti) :	17.50 %,
CFE :	22.08 %.

Le Conseil Municipal prend note du produit à taux constant pour 2017 : 49 189 € contre 48 216 € en 2016.

N° 02.2017.03 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Redevances – Eau - Tarifs du service de l'Eau pour la facturation 2017 2018.

Sur proposition de Madame le Maire et dans la limite de l'article 2 de l'arrêté du 06 août 2007, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, augmente le tarif de l'abonnement et maintient les tarifs des tranches du service de l'eau :

- abonnement : 53 € (+ 1 €),
- de 0 à 50 m³ : 0.90 € le m³,
- de 51 à 120 m³ : 0.50 € le m³,
- de 121 à 200 m³ : 0.40 € le m³,
- plus de 200 m³ : 0.35 € le m³.

N° 02.2017.04 – OBJET : Commande publique – Autres types de contrat – Autres - Contrat de maintenance des installations d'eau avec AQUA MAINTENANCE – renouvellement.

Madame le Maire rappelle le contrat signé en 2013 pour la maintenance des installations d'eau potable comprenant :

- le nettoyage et la désinfection annuels des captages, de la bache de reprise et du réservoir sur tour,
- l'autocontrôle, 6 fois par an, du PH et du chlore résiduel sur le réseau d'eau,
- le lavage, 6 fois par an, du filtre à calcaire de la station de traitement de traitement par rétro lavage air et eau avec rapport de réactif,
- le contrôle visuel général des ouvrages,
- l'élaboration d'un rapport d'intervention à chaque passage sur les sites,
- la fourniture et pose d'un jeu de lampes ultra violet.

Lors d'une récente rencontre en Mairie, la société AQUA MAINTENANCE propose un nouveau contrat avec la même durée pour un forfait de 1 190 €HT par semestre plus actualisation (1 119.00 €HT en 2013). Sont facturés à la quantité le filtracarb, le chlore et les lampes UV.

Au vu de la satisfaction apportée par cette entreprise, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce nouveau contrat et charge le Maire de le signer.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 31 MARS 2017

N° 02.2017.05 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Environnement – Autres – Remplacement de l'armoire de commande électrique station de pompage.

M. Jean-Guy DIDIER, 2^{ème} Adjoint, et M. Pascal DIDIER, Conseiller municipal en charge du réseau d'eau, exposent que, lors de la rencontre avec AQUA MAINTENANCE, une proposition de remplacement de l'armoire de commande électrique à la station de pompage a été faite. En effet, ce matériel date des travaux de création du réseau d'eau et depuis quelque temps la mise en marche de la deuxième pompe est manuelle. Le devis présenté par la S.A.R.L. S.F.A.E de CORCIEUX, sous traitant de AQUA MAINTENANCE, s'élève à 4 600 €HT et comprend le branchement nécessaire pour le groupe électrogène acquis en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire de commander ces travaux.

N° 02.2017.06 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Environnement – Autres – Travaux de télégestion.

Lors de cette rencontre, M. GAST a également expliqué l'intérêt de la mise en place d'une télégestion entre la station de pompage, le château d'eau et la mairie : surveillance et gestion à distance, alarmes notamment en cas d'intrusion.

L'intérêt communal se situe essentiellement au niveau du château d'eau.

Cette proposition est faite à hauteur de 7 185.00 €HT et pourrait bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que les crédits nécessaires à la réalisation totale de ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Un point est fait concernant le problème récurrent de PH.

Transfert de la compétence PLU pour information.

La loi ALUR, votée en 2014, prévoit le transfert de la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » au 27 mars 2017. Une minorité de blocage est néanmoins possible si 25 % des communes représentant au 20 % de la population s'y opposent par délibération. La grande majorité des communes de la CCHV a délibéré pour refuser le transfert de cette compétence.

Cartes d'identité : nouvelles modalités de délivrance.

Depuis le 28 mars 2017, la commune n'est plus compétente pour les demandes de Carte Nationale d'Identité.

Le recueil des demandes des CNI s'effectue de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (19 dans les Vosges).

Tours de garde des élections présidentielles.

Le Conseil Municipal organise les tours de garde pour les Elections Présidentielles sachant que le bureau de vote sera ouvert de 08 H 00 à 19 H 00.

Informations communales.

Madame le Maire et Madame la Déléguée rendent compte de la réunion de la Commission Syndicale pour la gestion du bâtiment de la Communauté de Communes des Monts de Vologne du 23 mars 2017.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 31 MARS 2017

Mme Frédérique ZEIDLER et M. Bruno BONNE ont fait part de leur refus de poursuivre le dossier d'alimentation électrique présenté au Conseil Municipal du 13 février 2017.

Madame la 1^{ère} Adjointe informe le Conseil Municipal des devis présentés par la SARL LEPAUL – DURAND pour l'installation d'un raccordement du groupe électrogène acquis en 2016 sur le tableau électrique du bâtiment communal (934.54 €HT) et pour la fourniture et la pose d'une borne équipée de prises de courant pour le sapin de Noël (517.40 €HT). Ces travaux seront commandés.

Madame le Maire fait part du tracé de la Marche populaire du dimanche 04 juin 2017.

Madame le Maire fait part des remerciements de Melle Aline BOURY pour la subvention accordée lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2017.

Par un mèl du 09 mars, ENEDIS informe du début du déploiement des compteurs EDF LINKY (2020 pour CHAMPDRAY).

La Fédération départementale des chasseurs des Vosges informe qu'un comptage aux phares de lièvres aura lieu les vendredis 7 et 14 avril 2017.

Les conventions de poursuite de mise aux normes de l'assainissement non collectif du bâtiment communal sont signées avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges et les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif communal 2017.

Un atelier de loisirs créatifs pour les enfants aura lieu à la salle polyvalente le jeudi 13 avril 2017 après-midi. Il sera animé par Pascal Gérard et Elisabeth BRUNO, en présence des membres du C.C.A.S. (renseignements en mairie).

Madame la Conseillère municipale en charge de la forêt informe que la parcelle 1 est repiquée et que dans le devis présenté en février 2017, l'O.N.F. précise que les sept bois d'eau proposés sont en fait : quatre actuels à changer et création de trois nouveaux dans la montée de Spiemont par le village.

Une Commission Communale des Chemins sera bientôt programmée.

Le Maire,